

**Description du cours : cours de base pour les coordinateurs de sécurité des entreprises affiliées à la solution de branche horlogère et microtechnique n°28.**

- Objectifs** : Acquérir les notions essentielles pour être en mesure d'animer le processus de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'entreprise. Savoir appliquer la Solution de branche en la matière.
- Programme** : Le programme des cours est détaillé en page 2 de ce document.
- Public** : Ces cours sont destinés à :
- tous les coordinateurs de sécurité qui ne les ont pas encore suivis (obligatoire dans le cadre de la solution de branche),
  - tous les coordinateurs ayant déjà suivis les cours, mais qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances (facultatif),
  - toutes les personnes concernées par la sécurité ou la santé au travail (facultatif).
- Intervenants** : Spécialistes MSST reconnus selon l'OQual.  
Autres spécialistes, selon la matière.
- Participants** : Groupes de 20 personnes environ.  
Une attestation SST est remise à chaque participant **présent pendant toute la durée** d'un cours. Pour les spécialistes MSST, un cours compte pour **1** unité de formation continue (UFC).
- Durée d'un cours** : ½ jour, de 08h30 à 12h30 (le repas suit immédiatement). Fin à 13h30.
- Lieux, dates** : Voir sur le bulletin d'inscription.
- Coût** : CHF 150.- par participant.  
La finance d'inscription comprend la documentation qui accompagne le cours, la pause-café et le repas de midi (y compris eau minérale). À régler avant le cours, contre facture.
- Réduction** : Participation de la Convention patronale de CHF 20.- par collaborateur d'une entreprise conventionnée (affiliée à l'une des 5 associations membres de la CP).
- Documentation** : Chaque participant reçoit un support de cours détaillé, utilisable par la suite en entreprise. Cette documentation n'est remise qu'aux personnes qui participent effectivement aux cours.
- Conditions d'admission** : Être responsable ou employé d'une entreprise affiliée à la Solution de branche des industries horlogère et microtechnique.  
Le prix du cours doit avoir été payé avant la séance.
- Inscriptions** : Au moyen du **bulletin d'inscription** (respecter les délais indiqués).  
L'entreprise recevra une confirmation, les détails d'organisation et une facture.  
La finance d'inscription est due si le participant ne s'est pas dédit par écrit au moins 2 semaines avant le cours.  
En cas d'inscriptions trop peu nombreuses ou pour des raisons majeures, des cours peuvent être annulés. Les personnes déjà inscrites en seront averties.  
En cas de forte participation, le cours peut être scindé en deux groupes. Si la date prévue initialement devait alors être déplacée, les participants concernés seront préalablement contactés par le service SST de la CP.
- Contact** : Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)  
Service SST  
2301 La Chaux-de-Fonds  
032 910 03 83  
[info@cpih.ch](mailto:info@cpih.ch)

**Programme des cours :**

**Modules 1-2-3-4 :**

08h30		Accueil, enregistrement
08h45	<b>Module 1</b>	MSST : cadre légal et normatif
09h30	<b>Module 2-3</b>	La Solution de branche horlogère et microtechnique (1 <sup>ère</sup> partie)
10h15		Pause rencontre
10h45	<b>Module 2-3</b>	La Solution de branche horlogère et microtechnique (2 <sup>ème</sup> partie)
11h30	<b>Module 4</b>	Le manuel d'application
12h30		Repas

**Modules 5-6-7-8 :**

08h30		Accueil, enregistrement
08h45	<b>Module 5</b>	Le management des risques
09h30	<b>Module 6</b>	Statistiques d'entreprise
10h15		Pause rencontre
10h45	<b>Module 7</b>	Traitement des risques
11h30	<b>Module 8</b>	Matières et substances dangereuses
12h30		Repas

**Modules 9-10-11-12 :**

08h30		Accueil, enregistrement
08h45	<b>Module 9</b>	Organisation de la maintenance
09h30	<b>Module 10</b>	Organisation sanitaire
10h15		Pause rencontre
10h45	<b>Module 11</b>	Lutte contre les éléments (organisation)
11h30	<b>Module 12</b>	Lutte contre les éléments (coordination)
12h30		Repas

**Modules 13-14-15-16 :**

08h30		Accueil, enregistrement
08h45	<b>Module 13-14</b>	Accord ADR sur le transport des marchandises dangereuses
09h30	<b>Module 13-14</b>	Accord ADR sur le transport des marchandises dangereuses
10h15		Pause rencontre
10h45	<b>Module 15</b>	Les listes de contrôle pour la sécurité
11h30	<b>Module 16</b>	La peau, organe de protection
12h30		Repas